

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– CONFIRMATION DE REFUS PROVISOIRE TOTAL –

Règle 18ter.3)

*Ce formulaire est à utiliser dans la situation suivante : l'office à envoyer au bureau international une notification de refus provisoire total et, toutes les procédures devant cet office étant achevées, L'office confirme à présent le refus de protection de la marque pour tous les produits et services.*

**I. Office qui envoie la déclaration :**

Algérie (DZ)

Institut National Algérien de la Propriété Industrielle (INAPI)  
40/42 Rue Larbi Ben M'Hidi  
B.P 403 Alger - 16 000 – Alger –Algérie.

Téléphone : (213-021) 73.01.42

Téléfax : (213-021) 73.96.44  
73.55.81

E-mail:info@inapi.org.

**II. Numéro de l'enregistrement international : 1477157**

**III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : RENAULT s.a.s.  
122-122 bis avenue du Général Leclerc F-92100 BOULOGNE-BILLANCOURT (FR)**

**IV. La protection de la marque est refusée pour tous les produits/et services : Refus définitif total pour tous les produits de la classe : 11**

**V. Date : 05 MARS 2023**

**VI. motifs de refus :**

**VII. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :**

